



Rapport du Conseil exécutif sur ses cent quarante-septième et cent quarante-huitième sessions, et sur sa session extraordinaire sur la riposte à la COVID-19

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent quarante-septième session le 22 mai 2020 (*a minima*) et le 16 novembre 2020 (reprise) et sa cent quarante-huitième session du 18 au 26 janvier 2021. Dans les trois cas, les réunions se sont tenues en ligne, à l'aide de technologies de vidéoconférence, et ont été coordonnées depuis le siège de l'OMS à Genève. Les 5 et 6 octobre 2020, le Conseil exécutif a tenu sa session extraordinaire sur la riposte à la COVID-19, sous une forme hybride et coordonnée depuis le Siège de l'OMS à Genève. Le présent rapport résume les principaux résultats de ces trois sessions.

SESSION EXTRAORDINAIRE SUR LA RIPOSTE À LA COVID-19 (5 ET 6 OCTOBRE 2020)

2. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 5 points, ainsi que 5 documents d'accompagnement. Il a adopté une décision.
3. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil exécutif a décidé d'adopter des **procédures spéciales** pour les séances sous forme hybride de sa session extraordinaire.
4. Après des discussions étendues et approfondies sur la **mise en œuvre de la résolution WHA73.1 (2020) sur la riposte à la COVID-19**, le Conseil a exprimé son soutien aux efforts déployés par l'OMS pour faire face à la pandémie tout en s'efforçant de maintenir les services de santé essentiels. Il a demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour garantir un accès juste et équitable aux vaccins par le biais du Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (Mécanisme COVAX) et a encouragé l'OMS à collaborer étroitement avec l'OIE et la FAO pour identifier la source zoonotique du virus. Il a appuyé la proposition d'organiser une retraite du Conseil exécutif concernant la riposte à la COVID-19, afin d'examiner les moyens de renforcer le rôle de gouvernance central joué par le Conseil.
5. À la suite des **dernières informations communiquées par les Coprésidentes du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, le Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 et la Présidente du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire**, le Conseil a souligné que les conclusions des trois mécanismes d'examen devaient éclairer les futures décisions à prendre, et que les États Membres devaient jouer un rôle central en aidant le Secrétariat à traduire ces conclusions en action politique. Il a noté que des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour renforcer le Règlement sanitaire international (2005) afin de prévenir les pandémies futures, d'en atténuer les effets et d'y riposter, notamment en ce qui concerne la formulation de conseils aux voyageurs pendant une pandémie. Il a également examiné une proposition visant à introduire un niveau d'alerte intermédiaire pour les urgences de santé publique.

CENT QUARANTE-SEPTIÈME SESSION (22 MAI 2020 (A MINIMA) ET 16 NOVEMBRE 2020 (REPRISE))

6. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 13 points et points subsidiaires, ainsi que 21 documents d'accompagnement. Il a adopté 12 décisions.

7. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Conseil exécutif a décidé d'adopter des **procédures spéciales** pour ses séances *a minima* en ligne. Les décisions du Conseil portaient sur la réunion *a minima* de la cent quarante-septième session et à la reprise de cette réunion.

8. En raison de la pandémie actuelle de COVID-19 et de la possibilité que des restrictions pesant sur les réunions en présentiel des organes directeurs empêchent la tenue des réunions prévues en 2021, le Conseil exécutif a décidé d'adopter des **dispositions d'urgence** pour la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif et les trente-troisième et trente-quatrième réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

9. Le Conseil a pris note du **rapport de la trente-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et du rapport sur l'**examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif**. Lors de ses discussions, le Conseil a décidé de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé qu'avec effet au 1^{er} juillet 2021, le montant maximal des frais de voyage remboursables des membres du Conseil exécutif soit établi sur la base des frais de voyage remboursables des membres du personnel de l'OMS.

10. Le Conseil exécutif, ayant procédé à l'examen et pris note des rapports sur l'**évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé**, a décidé d'adopter les amendements à l'article 62 de son Règlement intérieur.

11. Après des discussions, le Conseil a pris note du **rapport annuel sur l'évaluation**. Il a également examiné deux rapports sur **les partenariats hébergés**.

12. Le Conseil a également nommé des membres afin de pourvoir les six postes vacants au **Comité du programme, du budget et de l'administration**, ainsi que deux aux **comités des fondations**.

13. Le Conseil a pris note de la déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS et du rapport sur les réunions de quatre comités d'experts et groupes d'étude.

CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION (18-26 JANVIER 2021)

14. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 48 points et points subsidiaires, ainsi que 64 documents d'accompagnement. Il a adopté six résolutions et 19 décisions.

15. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Conseil exécutif a décidé d'adopter des **procédures spéciales** pour ses séances en ligne.

16. Lors de la discussion approfondie du **rapport du Directeur général**, de nombreuses observations constructives et positives ont été formulées.

17. Le Conseil a pris note du rapport des **comités régionaux**.

18. Le Conseil a pris note des recommandations contenues dans le **rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration** et décidé de prier le Directeur général de renforcer et de mettre en place une culture et un environnement institutionnels fondés sur des valeurs, conformes à l'éthique et tenant compte du genre, s'appuyant sur la redevabilité, la transparence, l'équité, l'inclusion et la gestion des risques dans le contexte de la lutte contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel et les autres comportements répréhensibles à tous les niveaux de l'Organisation.

PILIER 1 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRES DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

19. Ayant procédé à l'examen et pris note du rapport sur l'**Action mondiale pour la sécurité des patients**, le Conseil exécutif a décidé de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter un plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030.

20. Le Conseil exécutif, ayant pris note du rapport relatif à la **déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**, a décidé d'encourager les États Membres à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre le diabète en tant que problème de santé publique et de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision visant à présenter, pour examen, à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé une feuille de route pour la mise en œuvre 2023-2030 du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session.

21. Le Conseil exécutif, lors de son examen de la question de la **santé bucco-dentaire**, a pris note du rapport correspondant et recommandé à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution visant à élaborer, d'ici à 2022, un projet de stratégie mondiale sur la lutte contre les affections bucco-dentaires, qui sera examiné par les organes directeurs de l'OMS en 2022 ; et d'établir d'ici à 2023, sur la base de cette stratégie mondiale, un plan d'action pour la santé publique bucco-dentaire, y compris un cadre de suivi des progrès assorti d'objectifs mesurables clairs à atteindre d'ici à 2030.

22. Ayant pris note du rapport intitulé « **Élargir l'accès aux traitements efficaces contre le cancer et les maladies rares et orphelines, y compris les médicaments, les vaccins, les dispositifs médicaux, les produits de diagnostic, les produits d'assistance, les thérapies cellulaires et géniques et d'autres technologies de la santé ; et améliorer la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires** », le Conseil a demandé que des mesures supplémentaires soient prises, de préférence par l'initiative pour l'échange d'information sur le prix des médicaments, afin de lutter contre les prix élevés et la fragmentation des processus d'approvisionnement pour les médicaments, en particulier pour ceux qui sont nouveaux.

23. En examinant la **Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle**, le Conseil a également examiné un projet de résolution visant à renforcer la production locale de médicaments et d'autres technologies de santé pour en améliorer l'accès, à propos duquel il a décidé que d'autres consultations seraient organisées pendant l'intersession en vue de soumettre une version définitive à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, pour examen. Il a pris note du rapport.

24. Ayant examiné le rapport sur la **résistance aux antimicrobiens**, le Conseil a mis l'accent sur l'importance qu'il y a d'adopter une approche « Un monde, une santé » et salué la participation des États Membres à la révision du Code d'usages du Codex visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. Il a demandé une assistance technique supplémentaire afin d'accélérer la mise en œuvre par les États Membres des plans d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, y compris en vue de résoudre les problèmes de sécurité sanitaire, y compris ceux suscités par la pandémie de COVID-19.

25. Le Conseil a pris note des rapports sur les **produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés** et sur la **standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux** et exprimé son soutien aux progrès réalisés à cet égard par le dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. Compte tenu de la complexité et de l'urgence de la tâche, il a demandé au Secrétariat d'organiser une réunion d'information pour les États Membres à l'intention des autorités réglementaires nationales responsables des dispositifs médicaux, afin de présenter une évaluation des systèmes disponibles et de procéder à des consultations sur le système à privilégier. Il a également souligné l'importance de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Forum international des organismes de réglementation des dispositifs médicaux et d'autres organismes de réglementation en vue d'élaborer une nomenclature internationale harmonisée des dispositifs médicaux.

26. Le Conseil exécutif, lors de son examen du rapport sur le **Programme pour la vaccination à l'horizon 2030**, a constaté que la pandémie de COVID-19 a renforcé l'importance d'une immunisation à grande échelle pour se préparer aux menaces pandémiques et a demandé que tout ajustement du programme soit envisagé dans cette optique. Il a pleinement soutenu les efforts visant à finaliser un cadre de suivi et d'évaluation, qui devrait contribuer au renforcement des systèmes de santé et à la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle. Il a pris note du rapport.

27. Le Conseil a pris note du rapport sur les **soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises** et a demandé au Secrétariat de fournir davantage d'outils et de recommandations techniques sur la palette d'instruments disponibles, notamment des interventions de santé oculaire fondées sur des données factuelles, ainsi que des conseils sur la collecte de données pratiques pour aider les États Membres à développer leurs capacités nationales et à renforcer les services de santé oculaire au sein de leurs systèmes de santé respectifs.

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

28. Après des discussions étendues et approfondies sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mondiale, le Conseil a pris note du rapport sur la **riposte à la COVID-19** et a souligné l'importance de garantir un accès équitable aux médicaments et aux vaccins contre la COVID-19, et de veiller à ce que les vaccins anti-COVID-19 soient considérés comme des biens publics mondiaux. Face à l'émergence de nouveaux variants du virus, il a demandé à l'OMS de continuer à préconiser l'échange de données sur les séquences génétiques, d'échantillons et d'autres informations pertinentes relatives au SARS-CoV-2 de manière ouverte, rapide et détaillée.

29. Le Conseil, ayant examiné et pris note des rapports intitulés « **Préparation et riposte : renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence** » et « **Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire : application du Règlement sanitaire international (2005)** », a décidé de demander que soit élaborée une résolution, avec la pleine participation des États Membres de l'OMS, pour examen par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, sur le renforcement des capacités de l'OMS en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire.

30. Le Conseil a décidé, à l'issue de l'examen du rapport sur **la préparation et l'action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19**, i) de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'approuver le Plan d'action global actualisé de l'OMS pour la santé mentale 2013-2030 ; ii) d'inviter instamment les États Membres à concevoir et à renforcer, le cas échéant, dans le cadre d'une approche plus large intégrant l'ensemble de la société, la prestation en temps opportun d'un ensemble complet et intégré de services de santé mentale et de soutien psychosocial de qualité ; et iii) de prier le Directeur général d'apporter un appui technique aux États Membres afin de renforcer les capacités de l'OMS en matière de travaux portant sur la santé mentale aux niveaux mondial, régional et national, et d'intégrer systématiquement la santé mentale dans tous les aspects des travaux du Secrétariat sur la couverture sanitaire universelle.

31. Le Conseil a pris note du rapport sur **les incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya** et a reconnu la nécessité d'un échange rapide d'agents pathogènes pour répondre aux besoins de santé publique, notamment pendant la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne la création d'un BioHub de l'OMS, il a demandé que les États Membres soient consultés avant la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé sur la portée proposée du BioHub, les accords de transfert de matériel et les plans d'accès et de partage des avantages, y compris les impératifs de sûreté et de sécurité.

32. Après avoir examiné les rapports sur **l'éradication de la poliomyélite et la planification de la transition pour la poliomyélite et les activités postérieures à la certification**, le Conseil s'est dit préoccupé par la recrudescence des cas de poliovirus sauvage en Afghanistan et au Pakistan, par l'augmentation des flambées de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale dans plusieurs pays et par la chute des taux de vaccination en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Il a souligné qu'il importe de s'attaquer à ces problèmes dans la stratégie révisée de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, qui sera présentée à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Il a également formulé des commentaires sur la nécessité de soutenir la mise en œuvre des plans de transition pour la poliomyélite et assurer la disponibilité d'un financement à long terme pour soutenir les ressources consacrées à la poliomyélite.

PILIER 3 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET D'UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

33. Ayant pris note du rapport sur les **déterminants sociaux de la santé**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur le renforcement des efforts visant à combattre l'incidence des déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé dans le but de réduire les inégalités en matière de santé et à accélérer les progrès de la lutte contre la répartition inégale des ressources consacrées à la santé au sein des pays et entre eux et contre les conditions préjudiciables à la santé à tous les niveaux et en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

Questions budgétaires et financières

34. Le Conseil a pris note des rapports sur le **financement et l'exécution du budget programme 2020-2021**, le **projet de budget programme 2022-2023** et les perspectives de **financement durable** de ce dernier. Il a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration

en ce qui concerne le projet de budget programme 2022-2023, ainsi que son financement et sa mise en œuvre, mais aussi concernant la stratégie de mobilisation des ressources de l'OMS et la nécessité d'un financement plus durable de l'Organisation. Le Conseil a décidé de créer un groupe de travail sur le financement durable, à durée limitée et axé sur les résultats, ouvert à tous les États Membres, afin de permettre à l'OMS de disposer des structures et capacités solides indispensables pour remplir ses fonctions fondamentales définies dans la Constitution.

35. Le Conseil a pris note des rapports sur le **barème des contributions** pour l'exercice biennal 2022-2023 et sur **l'état du recouvrement des contributions**, notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, et souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration à cet égard.

Le point sur le Fonds pour les infrastructures

36. Le Conseil a pris note des rapports faisant le **point sur la gestion et les technologies de l'information** et sur la **stratégie de rénovation des bâtiments à Genève**.

Questions de gouvernance

37. Le Conseil a pris note du rapport sur la **transformation de l'OMS** et souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration à cet égard.

38. Après une longue discussion, le Conseil a pris note des rapports portant sur la **Réforme de l'OMS : gouvernance, Journées mondiales de la santé** et la **participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS** et a décidé de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision suivante : i) supprimer l'établissement de rapports sur les résolutions dont les mandats ont été remplis ou remplacés par un nouveau mandat sur le même sujet ou dont le sujet sera systématiquement inclus dans les futurs rapports sur un sujet connexe ; et ii) préciser les dates d'échéance pour l'établissement de rapports au titre de 10 résolutions ne comportant pas de dispositions spécifiques en la matière. Il a également recommandé que la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé adopte une décision destinée à saluer l'appui apporté par le Secrétariat aux initiatives qui célèbrent à la date du 30 janvier une journée consacrée aux maladies tropicales négligées.

Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

39. Ayant procédé à l'examen et pris note du rapport intitulé **Plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021 : un meilleur état de santé pour toutes les personnes handicapées**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision visant à assurer un accès complet, facile et d'un coût abordable aux systèmes de santé et aux soins pour toutes les personnes handicapées. Il a aussi prié le Directeur général d'élaborer, en étroite consultation avec les États Membres et les organisations internationales concernées et les autres parties prenantes, d'ici à la fin de 2022, un rapport mondial sur le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre, qui sera soumis à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé pour examen, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session.

40. Le Conseil a pris note du rapport sur les **stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021** et a décidé de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution pour confirmer l'objectif que les stratégies mondiales du secteur de la santé contre,

respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles contribuent à la cible 3.3 des objectifs de développement durable (D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées, et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles), ainsi qu'aux autres objectifs et cibles relatifs aux maladies transmissibles. Il a également prié le Directeur général, en s'appuyant sur les travaux en cours, de mener un vaste processus consultatif en vue d'élaborer des stratégies mondiales du secteur de la santé contre, respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030.

41. Lors de ses débats sur le **processus aboutissant à l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé**, le Conseil a pris note du rapport correspondant et a décidé de demander au Secrétariat de réaliser une étude sur les machines à voter capables de lire les votes exprimés sur des bulletins et de comptabiliser immédiatement les votes, et de faire part de ses conclusions à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Il a également décidé de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision, en ce qui concerne la présente élection et les suivantes, établissant que si plus d'un candidat est désigné pour le poste de Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé par le Conseil exécutif, les candidats ainsi désignés devront prendre la parole devant l'Assemblée de la Santé avant le vote pour la nomination du Directeur général. En outre, il a aussi décidé qu'une aide financière au titre des frais de voyage serait accordée à tous les candidats participant aux forums des candidats.

42. Le Conseil a pris note du rapport sur l'application du **Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques**. Après avoir examiné le rapport sur l'examen d'un tiers des **acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS**, le Conseil a adopté une décision sur les résultats de cet examen, y compris l'admission dans les relations officielles de deux organes et la cessation des relations officielles avec un autre.

Comités du Conseil exécutif

43. Le Conseil a décerné trois **prix** et une **distinction**.

Questions relatives au personnel

44. Le Comité a pris note des documents suivants : la **déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS** ; le **rapport de l'Ombudsman** ; le **point sur les ressources humaines** ; et le **rapport de la Commission de la fonction publique internationale**, en accord avec les orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration.

45. Le Comité a confirmé les **amendements au Règlement du personnel** en ce qui concerne la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur et les paiements et retenues, les principes régissant le recrutement, et la suppression de postes, et, dans une autre résolution, il a recommandé à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur les traitements du personnel hors classes et du Directeur général.

Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

46. Le Conseil a pris note des rapports sur les réunions de trois **comités d'experts** et sur les **tableaux et comités d'experts et leur composition**.

= = =